



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 05/06/22

Objet : Demande d'un crédit de CHF 66'300.- TTC pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » sur la Commune de Vufflens-le-Château

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

L'ERM a été consultée par l'AVM (L'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges) concernant des travaux dans le chemin des Vignes à Vufflens-le-Château pour le remplacement de la conduite d'eau potable. Ce chemin ne disposant pas d'équipement conforme à la législation en vigueur pour l'évacuation des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC), les travaux prévus permettront de réduire les eaux claires parasites à la STEP de Morges. Actuellement, le secteur est équipé d'un seul collecteur « Ceinture Est, N°35 » d'eaux mélangées. Cet été, des travaux des MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay) sont prévus entre les haltes de Vufflens-le-Château et du Marais. Les voies seront complètement refaites et les travaux proches de ces dernières devront être exécutés dans le même laps de temps.

Ce tronçon de collecteur, dans le cadre du planning d'investissement de l'ERM, est classé en priorité « Urgent », soit à réaliser dans une période de 1 à 2 ans. De ce fait, l'ERM reconstruira un nouveau collecteur et cédera l'ancien à la Commune de Vufflens-le-Château, une fois réhabilité en collecteur d'eaux claires.

Ce préavis concerne uniquement la mise en séparatif du chemin des Vignes sur plus de 70 mètres. Le montant relatif à la conduite d'eau potable n'est pas intégré à cette demande de crédit. Le remplacement du collecteur ERM interviendra uniquement si l'AVM réalise les travaux relatifs à sa conduite d'eau potable.

Les Communes de Yens, de Hautemorges, de Clarmont, de Vaux-sur-Morges et de Vufflens-le-Château sont intéressées à la reconstruction de cette canalisation d'eaux usées. Les coûts sont divisés selon la clé de répartition de l'ERM pour les travaux lourds.

2. CONSTAT

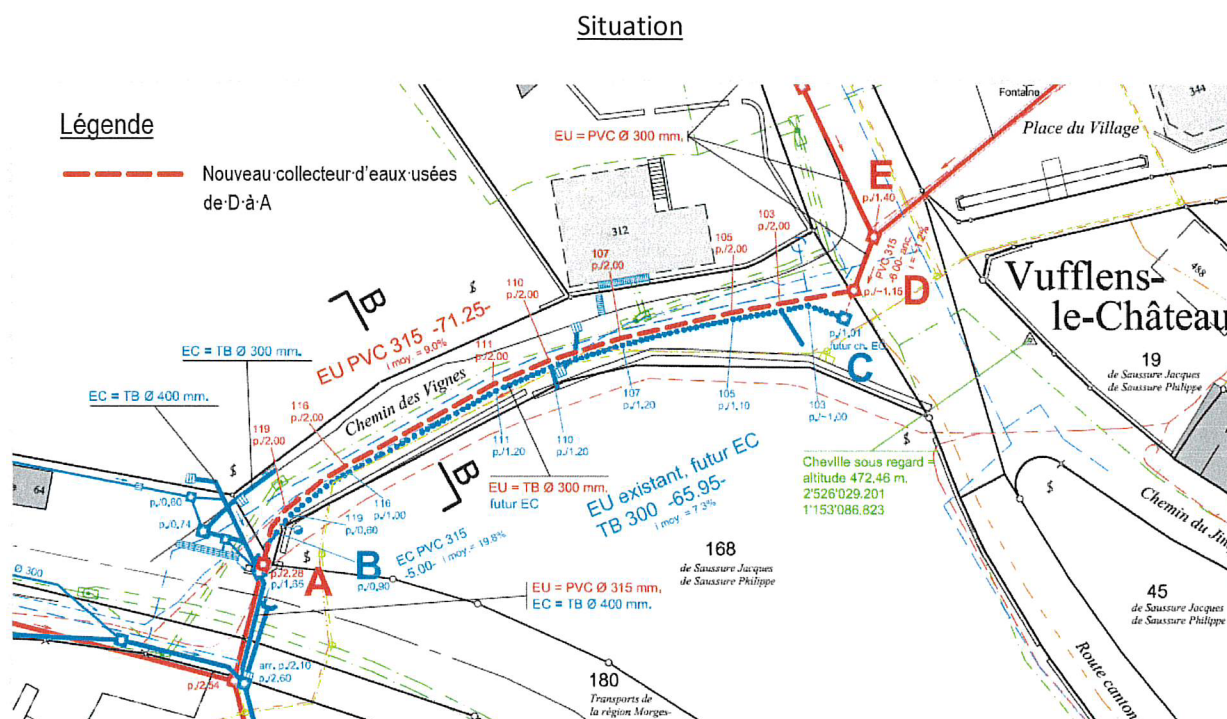
Le tronçon du collecteur existant « Ceinture Est, N° 35 » a été construit dans les années 60. Il est en béton et son diamètre est de 300 mm sur une longueur de 69 mètres. Il descend en gravitaire depuis la route du village en direction de l'arrêt du BAM « Vufflens-le-Château » puis achemine les eaux en direction de Denens puis Chigny pour suivre la rivière de La Morges. Ce tronçon de collecteur est considéré en « mauvais état », il est vieux et n'est plus étanche, il y a des exfiltrations et infiltrations à chaque joint. Il ne peut plus être utilisé pour un réseau d'eaux usées mais sa portance est bonne, il peut très bien être réhabilité en collecteur d'eaux claires.

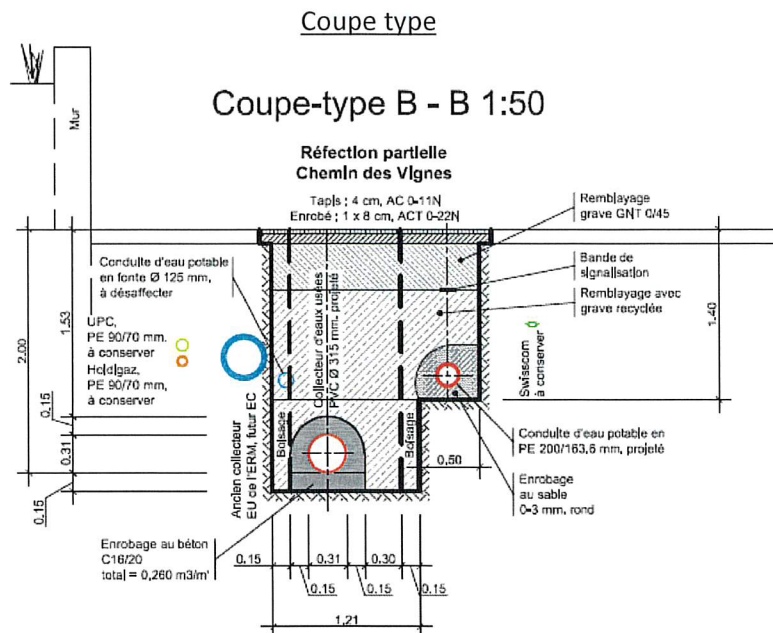
3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux consistent à débrancher le collecteur existant pour le réhabiliter en collecteur d'eaux claires et à mettre en place une nouvelle canalisation d'une longueur de 71 mètres en PVC (polychlorure de vinyle) pour le collecteur d'eaux usées. Les extrémités de l'ancien collecteur seront refaites pour la nouvelle affectation afin de supprimer les liaisons en amont et aval avec les eaux usées. Le diamètre du nouveau collecteur d'eaux usées sera de 300 mm, enrobé type IV, et sera posé à une profondeur d'environ 2.00 mètres avec une pente moyenne de 9%. Une nouvelle chambre de visite est prévue en amont. L'emplacement de cette nouvelle canalisation garantira un bon écoulement des eaux et elle sera construite avant la réhabilitation de la canalisation existante en eaux claires.

Les travaux de génie civil sont dépendants du démarrage des travaux des MBC aux abords de la Gare de Vufflens-le-Château, soit durant le mois d'août 2022.

4. SITUATION ET COUPE TYPE





5. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon la soumission génie civil du 28.03.2022, de l'entreprise adjudicataire des travaux prévus par l'AVM. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (remplacement de la canalisation)	CHF	86'500. --
Contrôles TV	CHF	1'900. --
Divers et imprévus (~10%)	CHF	9'200. --
Montant des travaux	CHF	97'600. --
Honoraires ingénieur civil (projet, soumission et exécution)	CHF	13'800. --
Montant total hors taxe	CHF	111'400. --
TVA 7.7%	CHF	8'577.80
Montant total TTC	CHF	119'977.80
Montant total TTC de la demande de crédit (arrondi)	CHF	120'000. --
		=====

6. PLAN FINANCIER

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	120'000. --
Participation ERM 15%	TTC	CHF	<u>18'000. --</u>
Solde	TTC	CHF	102'000. -- =====

Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti, entre Yens, Hautemorges, Clarmont, Vaux-sur- Morges et Vufflens-le-Château, selon la clé de répartition qui suit.

Conformément à la directive du 15 février 2017, il est défini que le montant restant à charge des Communes sera réparti à raison de 65% à charge de la Commune de Vufflens-le-Château qui bénéficiera d'un nouveau collecteur d'eaux usées ainsi que d'un collecteur réhabilité en eaux claires. Le solde sera réparti à parts égales entre les quatre autres Communes.

Montant à la charge des cinq Communes	TTC	CHF	102'000. --
Part à la charge de Vufflens-le-Château (65%)	TTC	CHF	<u>66'300. --</u>
Solde à répartir à parts égales entre les quatre Communes restantes (35%)	TTC	CHF	35'700. -- =====
La part de chacune des Communes restantes s'élève donc à	TTC	CHF	8'925. --

Amortissement

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux.

La Commune de Vufflens-le-Château a décidé d'amortir le montant de CHF 66'300.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt dès 2023.

7. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis N° 05/06/22 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'approuver la demande pour un crédit de CHF 66'300.-- TTC, pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » sur la Commune de Vufflens-le-Château,**
2. **d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,**

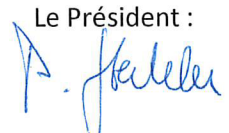

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 
P. Siegwart  M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 27 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :  Le Secrétaire : 
P. Stalder A. Etchegaray